

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Mardi 5 Décembre 2017 à 19h30**

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

Nombre d'absents excusés : 0

Nombre d'absents non excusés : 0

Date de la convocation : 23/11/2017

Date de la publication : 23/11/2017

Acte rendu exécutoire après

transmission en Préfecture le : 11/12/2017

**PRESENTS** : M. COUET Rémi – Mme FERCHAT Marie-Françoise – M. LE LIEVRE DE LA MORINIÈRE Bernard – M. HAMON Emmanuel – Mme VILANON Jacqueline – M. LAALEJ Saad – M. DEMOL Frédéric – Mme FROGER Pierrette – Mme BLAIRE Martine – M. MILLET Serge

**ABSENT EXCUSÉ :**

**ABSENT NON EXCUSÉ :**

**SECRETAIRE** : M. DEMOL Frédéric

*Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'inscrire trois points supplémentaires à l'ordre du jour :*

- *Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte du rapport d'activité 2016 du SMICTOM.  
Ce point portera le n° 7 de l'ordre du jour.*
- *Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur une proposition de devis concernant la révision de la carte communale.  
Ce point portera le n° 8 de l'ordre du jour.*
- *Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le réabonnement à la revue « La Vie Communale ».  
Ce point portera le n° 9 de l'ordre du jour.*

**Le Conseil Municipal :**

- **AUTORISE l'ajout des trois points supplémentaires présentés ci-dessus.**

**1. PROJET D'AMENAGEMENT DE ZONES HUMIDES,**  
**PRESENTÉ PAR MADAME ALINE LE FEON, TECHNICIENNE MILIEUX AQUATIQUES,**  
**DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU LINON**

Madame Aline LE FEON, technicienne milieux aquatiques, et Monsieur Pierre-Adrien GUERIN, technicien agricole-bocage, du Syndicat mixte du bassin versant du Linon, sont invités dans le but de présenter un projet d'aménagement des zones humides au niveau du parcours sportif, ainsi qu'une proposition de programme de restauration du bocage, pour répondre, entre autres, aux problématiques d'érosion importante et d'inondation.

(voir le document attaché en PJ)

## **2. RAPPORT RPQS 2016 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA RÉGION DE TINTÉNIAC**

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe fait une présentation du rapport RPQS 2016 du Syndicat intercommunal des eaux de la région de Tinténac.

**Le Conseil Municipal :**

- **PREND ACTE** du rapport RPQS 2016 du Syndicat intercommunal des eaux de la région de Tinténac.

## **3. AVIS SUR LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE RELATIVE AU TRANSFERT DE COMPÉTENCE « EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE » DONT LE PLAN LOCAL D'URBANISME**

Monsieur le 2<sup>ème</sup> adjoint explique que le Conseil Municipal est amené à donner un avis sur la délibération prise par le Conseil Communautaire le 28/09/2017 relative au transfert de compétence « en matière d'aménagement de l'espace communautaire » dont le Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal a approuvé la charte de gouvernance PLUI lors de sa dernière séance, sans avoir donné un avis sur le transfert de compétence en lui-même.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **DONNE un avis favorable sur le transfert de compétence « en matière d'aménagement de l'espace communautaire » dont le Plan Local d'Urbanisme.**

## **4. RENOUELEMENT DU CONTRAT DE MADAME SOREL**

Monsieur le Maire informe que le contrat à durée déterminée de Madame SOREL, agent d'entretien des bâtiments communaux, avait été établi pour une durée de 1 an, à compter du 10 Février 2017. Celui-ci expire donc le 9 Février 2018.

Pour information, le CDD peut être renouvelé 1 an, renouvelable encore 1 fois. Au terme de ces 2 années, le renouvellement en CDD ne sera plus possible (la limite légale des 6 ans sera atteinte).

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **DECIDE de renouveler le Contrat à Durée Déterminée de Madame SOREL pour une durée d'1 an, soit du 10 Février 2018 au 9 Février 2019.**

## **5. RENOUELEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE JVS-MAIRISTEM**

Madame BLAIRE, conseillère municipale, explique que le contrat de maintenance du logiciel de mairie JVS-MAIRISTEM est à renouveler cette année pour une prise d'effet le 01/01/2018.

Ce nouveau contrat pourra être reconduit tacitement pendant 5 ans et pourra être rompu annuellement.

Pour l'année 2017, la facture était de 691,39 € HT (soit 829,66 € TTC).

Le tarif annuel du contrat proposé s'élève à **708,97 € HT** (soit **850,76 € TTC**).

Le Conseil Municipal soulève le fait qu'à l'avenir, ce genre de prestation devrait être mutualisé avec les communes du territoire communautaire pour faciliter l'entraide et réduire les coûts.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance JVS-MAIRISTEM pour un montant de 708,97 € HT (soit 850,76 € TTC).**

## **6. VOTE SUR LA MISE EN PLACE D'UNE LIMITATION DE TONNAGE SUR CERTAINES VOIES COMMUNALES**

Monsieur le 3<sup>ème</sup> adjoint fait un rappel des faits sur ce point qui a déjà été abordé lors de la dernière séance de Conseil Municipal.

Effectivement, suite à une pétition reçue le 6 Novembre 2017 concernant un problème de circulation au lieu-dit « Gromelet », Monsieur le Maire a convié et rencontré les riverains du secteur le Samedi 25 Novembre 2017 dans le but de réfléchir à des solutions.

La proposition de limitation à « 3,5 Tonnes sauf engins agricoles et servitudes », de la route partant du lieu-dit « Launiolle » (RD 221), passant par « Travoux » « La Talmachère » « Gromelet » « La Croix du Moulin » (VC 103), et rejoignant « La Haute Motte » (VC 6), a été acceptée par les riverains. Ainsi, un panneau serait situé à « La Haute Motte » et un autre à « Launiolle ».

En parallèle, un courrier expliquant les faits a été envoyé au vice-président du Conseil Départemental pour l'informer de la situation et essayer de trouver des solutions.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **ACCEPTE d'implanter un panneau de limitation à « 3,5 Tonnes sauf engins agricoles et servitudes » aux lieux-dits « La Haute Motte » et « Launiolle » ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette nouvelle limitation de voirie.**

## **7. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 DU SMICTOM**

Monsieur MILLET, conseiller municipal et vice-président du SMICTOM, fait une présentation du rapport d'activité 2016 du SMICTOM.

**Le Conseil Municipal :**

- **PREND ACTE du rapport d'activité 2016 du SMICTOM.**

## **8. DEVIS POUR LA RÉVISION DE LA CARTE COMMUNALE**

Monsieur le Maire informe que deux demandes de devis ont été faites auprès de cabinets d'étude pour la révision de la carte communale.

Seul l' « Atelier Découverte » de Saint-Malo a répondu à l'appel. Le devis proposé se présente comme suit :

## Cout de l'étude

	Prix unitaires	Atelier Découverte		Ormeau	
		nbre de jours	cout	nbre de jours	cout
<b>Phase 1</b>					
<b>Diagnostic</b>					
Chef du Projet	500,00 € ht]	0,50	250,00	0,30	150,00
Chargé d'études	450,00 € ht]	4,00	1 800,00	1,00	450,00
Réunion	450,00 € ht/réunion	1,00	450,00		0,00
Frais de reproduction	forfait		100,00		0,00
<b>TOTAL € HT</b>			<b>2 600,00</b>		<b>600,00</b>
<b>Phase 2 : Le Projet</b>					
<b>Le Zonage</b>					
Chef du Projet	500,00 € ht]	0,00	0,00	0,30	150,00
Chargé d'études	450,00 € ht]	3,00	1 350,00	1,00	450,00
Réunion	450,00 € ht/réunion	2,00	900,00	0,00	0,00
Frais de reproduction					
<b>TOTAL € HT</b>			<b>2 250,00</b>		<b>600,00</b>
<b>Rédaction du rapport de présentation/ arrêt du projet</b>					
Chef du Projet	500,00 € ht]	1,00	500,00	0,00	0,00
Chargé d'études	450,00 € ht]	3,00	1 350,00	0,00	0,00
Réunion	450,00 € ht/réunion	3,00	1 350,00	0,00	0,00
Frais de reproduction			300,00		
<b>TOTAL € HT</b>			<b>3 500,00</b>		<b>0,00</b>
<b>Phase 3 : Finalisation réglementaire du projet</b>					
<b>Enquête publique / Rapport de synthèse</b>					
Chef du Projet	500,00 € ht]	0,50	250,00	0,00	0,00
Chargé d'études	450,00 € ht]	2,00	900,00	0,00	0,00
Réunion	450,00 € ht/réunion	1,00	450,00	0,00	0,00
Frais de reproduction			50,00		0,00
<b>TOTAL € HT</b>			<b>1 650,00</b>		<b>0,00</b>
<b>Approbation du projet</b>					
Chef du Projet	500,00 € ht]	0,50	250,00	0,00	0,00
Chargé d'études	450,00 € ht]	1,00	450,00	0,00	0,00
Réunion	450,00 € ht/réunion	1,00	450,00	0,00	0,00
Frais de reproduction			300,00		0,00
<b>TOTAL € HT</b>			<b>1 450,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL TRANCHE PERRIE</b>					
Chef du Projet	500,00 € ht]	2,50	1 250,00	0,50	300,00
Chargé d'études	450,00 € ht]	13,00	5 850,00	2,00	900,00
Réunion	450,00 € ht/réunion	8,00	3 600,00	0,00	0,00
Frais de reproduction			750,00		0,00
<b>TOTAL HT</b>			<b>11 450,00</b>		<b>1 200,00</b>
<b>TOTAL TTC</b>			<b>13 740,00</b>		<b>1 440,00</b>
					<b>15 180,00 €</b>

\* Le Prix indiqué comprend :

- Le recensement du patrimoine bâti et petit patrimoine ainsi que l'instauration du Permis de démolir
- La demande au cas par cas auprès des services de la DREAL,

\* Le Prix indiqué ne comprend pas :

- Le coût de la prestation du commissaire enquêteur
- Le coût de la publication des articles de presse

Options	
Questionnaire à la population	900 € HT
Inventaire précis des boisements	1 150 € HT
Réunion supplémentaire	280 € HT
le relevé des zones humides sur les secteurs d'extension	600€ HT

Dans le cadre d'une étude commune entre SAINT-BIEUC DES IFFS et LES IFFS, le montant de l'étude pour la commune de SAINT-BRIEUC DES IFFS est ramené à : 9 780 H.T.

Atelier Découverte

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis du cabinet d'étude « Atelier Découverte » tel que présenté ci-dessus, pour un montant de 12 650,00 € HT (soit 15 180,00 € TTC) ou 9 780 € HT si mutualisation avec la communes Les Iffs.

## **9. RÉABONNEMENT À LA REVUE « LA VIE COMMUNALE »**

Monsieur le Maire rappelle que depuis quelques années, la commune de Saint Briec des Iffs est abonnée à la revue « La Vie Communale ». Cet abonnement comprend la réception d'une revue mensuelle, des courriels d'informations et d'actualités bimensuelles, l'accès à une base de données en ligne et une aide personnalisée dans les recherches documentaires.

Le montant de l'abonnement annuel s'élève à **110,40 € TTC**.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **DECIDE de reconduire l'abonnement à la revue « La Vie Communale » ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis pour un montant de 110,40 € TTC.**

### **DATES A RETENIR :**

➤ *Jeudi 7 Décembre à 14h30 : Après-midi des aînés*

- Mairie fermée le Mardi 12 Décembre (formation logiciel IntraGéo - CCBP)
- Mairie fermée du Lundi 25 Décembre 2017 au Mercredi 3 Janvier 2018

Séance close à 22h45

Prochaine réunion le Mardi 16 Janvier 2018 à 20h00